



TRAGESTIM
Transaction Gestion Immobilière

PAIEMENT DE VOS CHARGES

exigibles le 1er jour de chaque trimestre

ATTENTION !

Un retard ou un impayé entraîne une relance.

Merci de rester vigilant.

N'hésitez pas à consulter votre solde/ documents sur votre extranet.

<https://www.tragestim.com>

✓ VOS OPTIONS DE PAIEMENT



PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

→ **SEPA à l'échéance** : le montant est prélevé
le 1er jour de chaque trimestre.

(A mettre en place avant le 15 du mois précédent le trimestre)

→ **SEPA à la demande** : vous validez vous même
le paiement ponctuel en ligne.

Signature du mandat directement sur votre espace client. www.tragestim.com



VIREMENT BANCAIRE

Envoyez votre téléversement via votre banque
avec le RIB indiqué sur vos appels de provisions.

(N'oubliez pas de préciser la référence de votre copropriété dans le libellé)



CHEQUE

A déposer impérativement à nos bureaux,
accompagné du coupon de règlement.